

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

« Fonctionnaire ou agent public n'exerçant pas de missions de maîtrise d'œuvre »

Attention : L'inscription dans cette rubrique interdit l'établissement de projets architecturaux faisant l'objet de demandes de permis de construire et l'exercice de missions de maîtrise d'œuvre pour le compte de son employeur.

Je soussigné(e) [nom, prénom].....

Coordonnées :

.....

Tel.....Mail

Inscrit(e) au tableau du Conseil régional de l'ordre des architectes de

Numéro national d'inscription à l'Ordre :

Déclare exercer depuis le (jour/mois/année) :

L'activité suivante

En qualité de fonctionnaire (titulaire) agent public (contractuel)

Pour le compte de

Coordonnées :

.....

.....

Cochez obligatoirement la case correspondant à votre situation :

J'atteste sur l'honneur n'exercer aucune mission relevant du recours obligatoire à l'architecte* et aucune mission de maîtrise d'œuvre que ce soit au titre de cette activité ou sous ma responsabilité personnelle

J'atteste sur l'honneur n'exercer aucune mission relevant du recours obligatoire à l'architecte* et aucune mission de maîtrise d'œuvre au titre de cette activité **mais** j'exerce également la profession** depuis le (jour/mois/année)sous le mode d'exercice

Je m'engage à communiquer au conseil régional toute modification qui interviendrait dans ma situation (coordonnées, modes d'exercice, etc.).

Fait à, le.....

Signature (obligatoire)

* Article 3 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture : « Quiconque désire entreprendre des travaux soumis à une autorisation de construire doit faire appel à un architecte pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande de permis de construire (...) Le projet architectural mentionné ci-dessus définit par des plans et documents écrits l'implantation des bâtiments, leur composition, leur organisation et l'expression de leur volume ainsi que le choix des matériaux et des couleurs. »

** Veillez à obtenir l'accord de votre hiérarchie (décret n° 81-420 du 27 avril 1981).